



MUNICIPALITÉ
SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ ET DÉPOSÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (PABE)

PAR

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

**SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE GROS-MORNE SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS PAR
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (GM) INC.**

LE 9 OCTOBRE 2008

INTRODUCTION

Nous remercions le Bureau d'audiences publiques de nous permettre d'émettre une opinion envers le projet de développement éolien sur son territoire. Nous considérons essentiel le rôle joué par la commission dans le processus d'analyse des préoccupations du milieu afin qu'elle puisse juger de la recevabilité environnementale du projet auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Nous tenons à souligner les impacts positifs du projet éolien de Gros-Morne sur l'environnement économique et social de notre milieu; nous avons le devoir de respecter l'opinion des résidants locaux puisqu'ils sont les premiers concernés par ce projet, du fait que les éoliennes feront maintenant partie de leur milieu de vie.

LE PROJET

Le projet est issu du premier appel d'offres de 1000 MW d'énergie éolienne d'Hydro-Québec Distribution lancé en 2003. Le domaine du parc d'une puissance de 211,5 MW est principalement sous couvert forestier et offre un potentiel éolien appréciable sur les plans économiques et techniques, ce qui justifie la réalisation du projet par le promoteur Cartier Énergie.

L'installation de 34 éoliennes de 1,5 MW prévue sur le territoire de Gros-Morne est majoritairement située sur les terres publiques et localisée au sud de la route 132, à environ 1,8 km au sud-est du village de Gros-Morne.

CONSULTATION ET AUDIENCES PUBLIQUES : SOMMAIRE DES IMPACTS

Une séance d'information a eu lieu au centre sportif de Gros-Morne le 19 juin 2008; 29 personnes y ont assisté et ont pris connaissance du projet.

Deux audiences publiques ont eu lieu les 15 et 16 septembre 2008 à Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Certains intervenants du milieu ont fait part de leur préoccupation. Tous les ministères impliqués et concernés par l'étude d'impact ont émis les commentaires appropriés : La faune, l'environnement, la santé et le milieu sonore, les communications, le tourisme et bien d'autres.

Les autorités régionales et locales ont présenté leurs réglementations relatives à l'aménagement du territoire, les modifications apportées au règlement de zonage, l'émission des permis de construction et la sécurité publique : une mise à jour du plan d'urgence municipal est prévu afin de répondre à toutes les éventualités en matière de sauvetage et incendie sur les sites d'éoliennes.

Suite à la prise de connaissance et à l'analyse sommaire des différentes interventions, il nous est donc permis de constater que le projet aura peu d'impacts sur le quotidien de la population résidente et que l'aménagement proposé sera bien géré par Cartier Energie, tout comme le promoteur l'a démontré dans la construction des parcs éoliens de Baie-des-Sables et de l'Anse-à-Valleau qui sont maintenant en exploitation.

LE PAYSAGE

Les éoliennes seront dans l'arrière paysage avec un impact visuel faible en raison du relief du territoire, Des zones tampons seront respectées pour les habitations, sentiers pédestres, sites récréotouristiques et le corridor de la route 132.

LE TOURISME

Les éoliennes projettent une image positive (énergie renouvelable, non polluante) qui est utilisée par les organismes du milieu dans la promotion d'un tourisme vert.

A Baie-des-Sables, dans le comté de Matane, la grande majorité des touristes considèrent que les éoliennes ont un impact visuel acceptable. Plus de 90% des touristes sondés considèrent qu'aucun élément visuel ne les empêche de profiter pleinement de la beauté du paysage et 78% d'entre eux étaient intéressés à visiter un parc éolien. (Réf. : *Pesca Environnement/Hélimax Énergie, août 2008, suivi d'exploitation 2007*)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Notre région est durement touchée par l'exode des jeunes et la précarité des emplois depuis la fermeture de la minière Noranda à Murdochville, la disparition du poisson en haute mer et le domaine forestier. C'est pourquoi nous accueillons favorablement ce projet.

Les revenus supplémentaires anticipés auront des répercussions directes pour la municipalité, notamment pour les redevances proposées de 1000\$ du mégawatt à être installé, soit un montant de 51 000\$ annuellement pour 34 éoliennes. Ces contributions volontaires seront redistribuées localement pour répondre aux besoins en services et en infrastructures exprimés par la population ou pour palier aux responsabilités toujours croissantes qui nous sont confiées par le gouvernement du Québec. De plus, le promoteur s'est engagé à verser une contribution volontaire annuelle de 275\$ du mégawatt, soit un montant de 14 025\$, aux différents organismes sans but lucratif du milieu qui oeuvrent sur le territoire.

Nous avons l'opportunité de s'impliquer dans le développement durable, les conséquences en retombées économiques sont très intéressantes localement pour les travailleurs, commerçants, petites entreprises, travailleurs autonomes et sous-contractants de la région. C'est aussi un atout pour attirer de nouvelles entreprises.

CONCLUSION

Nous croyons que l'implantation du parc éolien à Gros-Morne et les impacts sur le paysage, la faune, l'environnement, la santé, les communications, le tourisme et l'économie de la région démontrent que notre secteur est propice à l'exploitation de l'énergie renouvelable.

Ainsi, le vent vient s'ajouter à la liste des richesses naturelles de la Gaspésie !

Je me joins donc à tous les autres membres de notre conseil municipal pour exprimer officiellement notre appui au développement éolien sur notre territoire .

Renaud Robinson, maire suppléant

MUNICIPALITÉ
SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS

EXTRAIT du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, tenue le 6 octobre 2008.

Sont présents : son Honneur la maire, monsieur Paul-Hébert Bernatchez, mesdames et messieurs les conseillers : Ginette Migneault, Jocelyne Poitras, Maurice Robinson, André O. Robinson, Laurent Mimeault et Renaud Robinson, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire

Est également présent: Hilaire Lemieux, gma Dg et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NO : 2608-10-2008

ATTENDU QUE le promoteur Cartier Énergie Éolienne inc. développe depuis 2004 un projet éolien dans le secteur de Gros-Morne sur le territoire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dans le cadre du premier appel d'offres de 1000 MW d'énergie éolienne d'Hydro-Québec Distribution lancé en 2003;

ATTENDU QU' a la séance d'information publique tenue à Gros-Morne le 19 juin 2008, Cartier Énergie inc. a effectué une présentation exhaustive du projet et effectué un exercice d'intégration paysagère en fonction des sites d'intérêts et des préoccupations exprimées par la population;

ATTENDU QUE deux audiences publiques ont eu lieu les 15 et 16 septembre 2008 à Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, où les différents intervenants impliqués on émis des commentaires positifs et appropriés à l'étude d'impact sur l'environnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté les réglementations nécessaires à l'implantation d'éoliennes sur son territoire pour en retirer les plus grands bénéfices socio-économiques du milieu;

ATTENDU QUE le conseil municipal a aussi pris connaissance du volet financier du projet et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur André O. Robinson et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le projet d'implantation d'éoliennes sur son territoire et se déclare en faveur du projet de GROS-MORNE par le promoteur CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.

(S) PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ, MAIRE

(S) HILAIRE LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ce 14 octobre 2008

par : _____

Hilaire Lemieux, secrétaire-trésorier